

Quelle matière?

Des cours dans toutes les matières :

Mathématiques, physique, chimie, français, géographie, histoire, sciences et vie de la terre, philosophie, informatique, langues vivantes...

Pour qui ?

Des cours dans tous les niveaux :

École primaire, collège, lycée, supérieur.

Des buts différents :

Remise à niveau, rattrapage, préparation aux examens...

Avec qui ?

Avec un professeur particulier sélectionné pour ses compétences et ses qualités relationnelles et pédagogiques.

Tous les professeurs proposés par COURS+ sont titulaires au minimum d'une licence : Bac + 3

Quand ?

Pendant l'année scolaire :

- Quand vous le souhaitez : en semaine ou le samedi, en journée ou en soirée,
- Et à la fréquence que vous choisirez : 1,2,3,4....heures par semaine ...selon les besoins et les objectifs de votre enfant.

Pendant les vacances scolaires : Toussaint, Février, Noël, Pâques...

Profitez des vacances pour proposer à votre enfant un stage intensif :

1, 2, 3, 4 heures par jour ... selon les besoins et les objectifs de votre enfant.
Période idéale pour approfondir ou rattraper les retards.

Comment ?

En lui proposant un programme de soutien scolaire adapté à ses besoins et à ses objectifs.

Avec un professeur qui saura établir une relation de confiance avec votre enfant.

Afin qu'il puisse lui-même retrouver confiance en son potentiel et devenir autonome et responsable de sa réussite scolaire.

Combien ?

Fonctionnement :

Vous vous inscrivez chez COURS+ mais êtes déchargés de toutes les démarches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile.

Les avantages fiscaux

Au titre de l'emploi à domicile, COURS+ vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôts de 50% sur les cours et l'inscription.

Cette réduction d'impôt concerne tous les contribuables redevables d'un impôt sur le revenu, quelle que soit leur tranche d'imposition.

Le plafond maximal des dépenses ouvrant droit à la réduction d'impôt s'élève à 15 000€

Les chèques emploi-service préfinancés :

En tant qu'organisme agréé, COURS+ accepte tout ou partie du règlement des cours par Chèque-emploi service universel préfinancé.

Identifié au nom du bénéficiaire, le CESU préfinancé est cofinancé par les employeurs, les comités d'entreprise, les collectivités territoriales, l'état, les mutuelles, les assurances et les caisses de retraite...

Grâce aux CESU préfinancés, vous pouvez être abondé à hauteur de 50% par votre organisme cofinancier.
Quand on y ajoute la réduction d'impôt, vos cours ne coûtent plus que 25% du prix public affiché.

Renseignez vous !

Les tarifs :

Frais d'inscription :

Les frais d'inscription s'élèvent à 38 €
par année scolaire et par famille.
soit 19 €/an après déduction fiscale

Tarif des cours :

Le tarif horaire varie selon la classe de l'élève.

		tarif horaire	tarif horaire après déduction fiscale
Ecole primaire		29 €	14,50 €
Collège		32 €	16 €
Lycée	2 ^{nde}	33 €	16,50 €
	1 ^{ère}	34 €	17 €
	Terminale	35 €	17,50 €
Supérieur		40 €	20 €

Le tarif est également fonction du nombre d'heures commandées
dans l'année scolaire :

Jusqu'à 50 heures/année scolaire : tarif normal

Les heures commandées au-delà de 50 heures/année scolaire sont
facturées 1 € de moins de l'heure